ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/03/2025

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2500070** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Demande au juge des référés 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la décision du 13/12/24 par laquelle le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales a refusé sa nomination en qualité d'élève surveillant de l'administration pénitentiaire ; 2°) d'enjoindre à l'administration de procéder à sa nomination en qualité d'élève surveillant de l'administration pénitentiaire et de l'autoriser à suivre la formation dispensée par l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire sous astreinte de 50 000 FCFP par jour de retard.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	Maître TEFAN John
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	Le ministre

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 19/02/2025

Le président du tribunal